



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux

Politiques horizontales
Services financiers de détail

Bruxelles, le
FISMA/B3

M. Guy Zijlmans
Calle san Miguel 2
38630 Costa del Silencio
Espagne
gzcasa46@gmail.com

Objet: Votre courrier électronique du 12 avril 2022

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 12 avril 2022, qui a été enregistré sous le numéro de référence Ares(2022)3010940 (à rappeler dans toute communication ultérieure).

Dans votre plainte, vous affirmez qu'Orange Espagne S.A.U. refuse de recevoir des paiements qui sont effectués depuis un compte de paiement situé dans un pays de l'UE autre que l'Espagne.

Aux termes de l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 260/2012 (règlement SEPA), «un bénéficiaire [qui peut être soit une entreprise, soit une autorité publique] qui accepte un virement ou utilise un prélèvement pour encaisser des fonds provenant d'un payeur détenant un compte de paiement situé au sein de l'Union ne précise pas l'État membre dans lequel ce compte de paiement doit être situé (...)».

Par conséquent, si Orange Espagne S.A.U. utilise les virements ou les prélèvements comme méthodes de paiement, son refus de recevoir un paiement de ce type depuis un compte situé dans un pays de l'UE autre que l'Espagne constitue une «discrimination à l'IBAN» et enfreint le droit de l'Union.

Ce sont les autorités nationales qui sont chargées de veiller à la bonne application du règlement SEPA dans leur État membre respectif. Vous pouvez donc déposer une réclamation contre Orange Espagne S.A.U. directement auprès de l'autorité suivante:

Autorités des consommateurs des communautés autonomes
Point de contact national central:
Sous-direction générale de la coordination,
de la qualité et de la coopération en matière de consommation
C/ Príncipe de Vergara, 54
28006 Madrid (ESPAGNE)
Courrier électronique: subdirección.calidad@mscbs.es
(0034) 91 22 44 43 ou 91 822 44 07
<https://sede.mscbs.gob.es/fr/sugerenciasQuejas/presencial.htm>

J'espère que ces informations vous seront utiles et qu'elles permettront une résolution rapide de cette affaire de discrimination à l'IBAN. N'hésitez pas à me tenir informé de la suite donnée par les autorités espagnoles à votre plainte.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Éric Ducoulombier